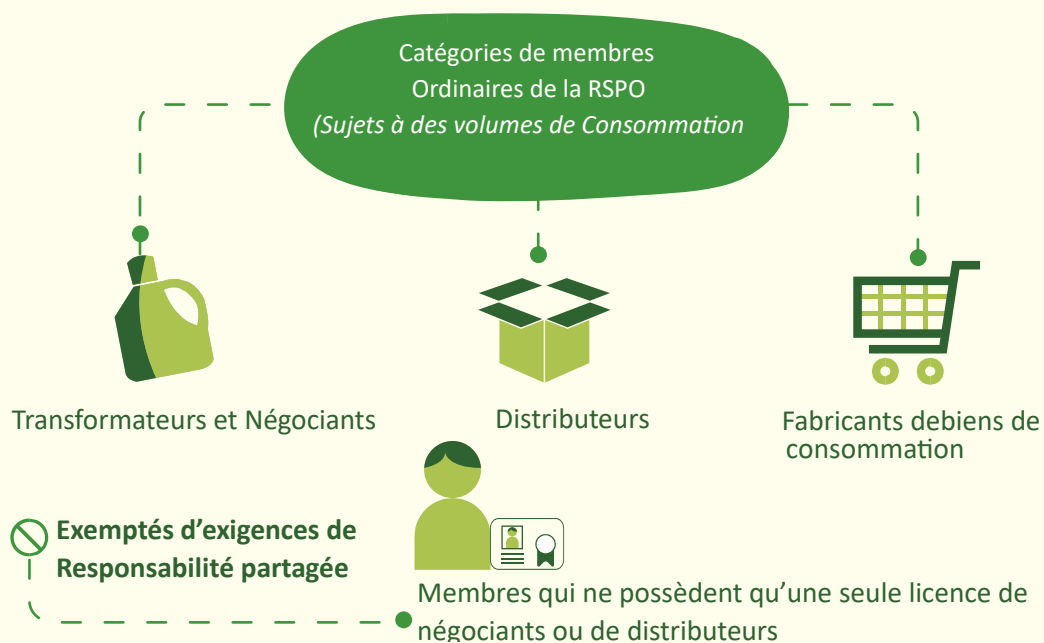


FICHE D'INFORMATION SUR LE CALCUL DE VOLUME CIBLE DE CONSOMMATION ANNUELLE



CONTEXTE

Les exigences en matière de responsabilité partagée (RP) reflètent les rôles uniques joués par les différentes catégories de membres pour aider à faire de l'huile de palme durable la norme. Les exigences en matière de volume de RP comprennent les volumes de consommation annuelle qui s'appliquent aux catégories de membres ordinaires de la RSPO suivantes : transformateurs et négociants (P&T), fabricants de biens de consommation (CGM) et détaillants. Les membres qui ne détiennent qu'une licence de négociant ou de distributeur sont exemptés des exigences en matière de RP.



COMMENT CALCULER LE VOLUME DE VOTRE OBJECTIF DE CONSOMMATION ANNUELLE ?

Étape 1

: Calculer le pourcentage de base de la consommation

Sur la base des volumes totaux d'huile de palme certifiée durable (CSPO) et d'huile de palme (PO) de l'année précédente, tels qu'ils figurent dans la communication annuelle sur les progrès accomplis (ACOP), calculez le niveau de référence de la consommation. Un niveau de référence distinct pour la CSPO et, le cas échéant*, un niveau de référence distinct pour l'huile de palmiste certifiée durable (CSPKO) sont calculés. Vous avez besoin de vos données sur les volumes déclarés de CSPO (Mt), d'OP totale (Mt) et, le cas échéant*, de CSPKO (Mt) et de PKO totale (Mt).

$$\text{CSPO \%} = \frac{\text{CSPO}}{\text{PO Total}} \times 100$$

Ligne de base de consommation = Volume de l'année précédente (Mt) / Volume de l'année précédente (Mt)

$$\text{CSPKO \%} = \frac{\text{CSPKO}}{\text{PKO Total}} \times 100$$

Ligne de base de consommation = Volume de l'année précédente (Mt) / Volume de l'année précédente (Mt)

Étape 2

: Calculer l'objectif de consommation en pourcentage pour l'année en cours

Sur la base de vos objectifs de consommation annuelle en points de pourcentage, indiqués ci-dessous pour chaque catégorie de membres, et de votre calcul du pourcentage de consommation de référence (étape 1), calculez l'objectif de consommation en pourcentage.

	Transformateurs et Négociants		MCG et Distributeurs	
	CSPO	CSPKO	CSPO	CSPKO
Année 5 (2024)	2%	-	12%	-

* Aucun objectif de consommation en points de pourcentage de CSPKO n'a été fixé en raison de l'étroitesse du marché des CSPKO.

$$\text{CSPO\%} = \text{CSPO\%} + \text{CSPO}$$

Objectif de consommation (année en cours) = ligne de base de consommation + objectif de consommation en points de pourcentage (année en cours)

$$\text{CSPKO\%} = \text{CSPKO\%} + \text{CSPKO}$$

Objectif de consommation (année en cours) = ligne de base de consommation + objectifs de consommation en points de pourcentage (année en cours)

Étape 3

: Calculer le volume cible de consommation pour l'année en cours

Pour calculer le volume cible de consommation de l'année en cours, multiplier l'objectif de consommation en pourcentage de l'année en cours (étape 2) avec votre volume total de consommation PO/PKO.

$$\text{CSPO} = \text{CSPO\%} \times \text{PO Total (Mt)}$$

Volume cible de consommation pour l'année en cours (MT) = objectif de consommation x Consommation (année en cours)

$$\text{CSPKO} = \text{CSPKO\%} \times \text{PKO Total (Mt)}$$

Volume cible de consommation pour l'année en cours (MT) = objectif de consommation x Consommation (année en cours)

* En fonction de votre catégorie de membre, veuillez vous référer au tableau de l'étape 2.





EJEMPLO

Quel est mon volume cible de consommation pour 2024?

Catégorie de membre : Détaillant

Volumes utilisés en 2023 (comme indiqué dans l'ACOP):

- Consommation d'huile de palme certifiée durable (CSPO): 50,000 Mt
- Consommation totale d'huile de palme (OP): 1,000,000 Mt

Consommation totale d'OP prévue d'ici 2024: 1,000,000 Mt

Étape 1

CALCULER LE POURCENTAGE DE
LIGNE DE BASE DE
CONSOMMATION POUR 2023

Pourcentage de ligne de
base de consommation CSPO

$$50,000 \div 1,000,000 = 0.05 = 5\%$$

Étape 2

CALCULER L'OBJECTIF DE
CONSOMMATION EN
POURCENTAGE 2024

Pourcentage de l'objectif de
consommation de CSPO
(2024) =

$$5\% + 12\% = 17\%$$

Étape 3

CALCULER LE VOLUME CIBLE
POUR 2024

Objectif de volume pour 2024
(MT)=

$$17\% \times 1,000,000 = 170,000 \text{ Mt}$$



Visitez le www.rspo.org
pour plus d'informations sur le calcul de l'objectif de volume annuel de consommation